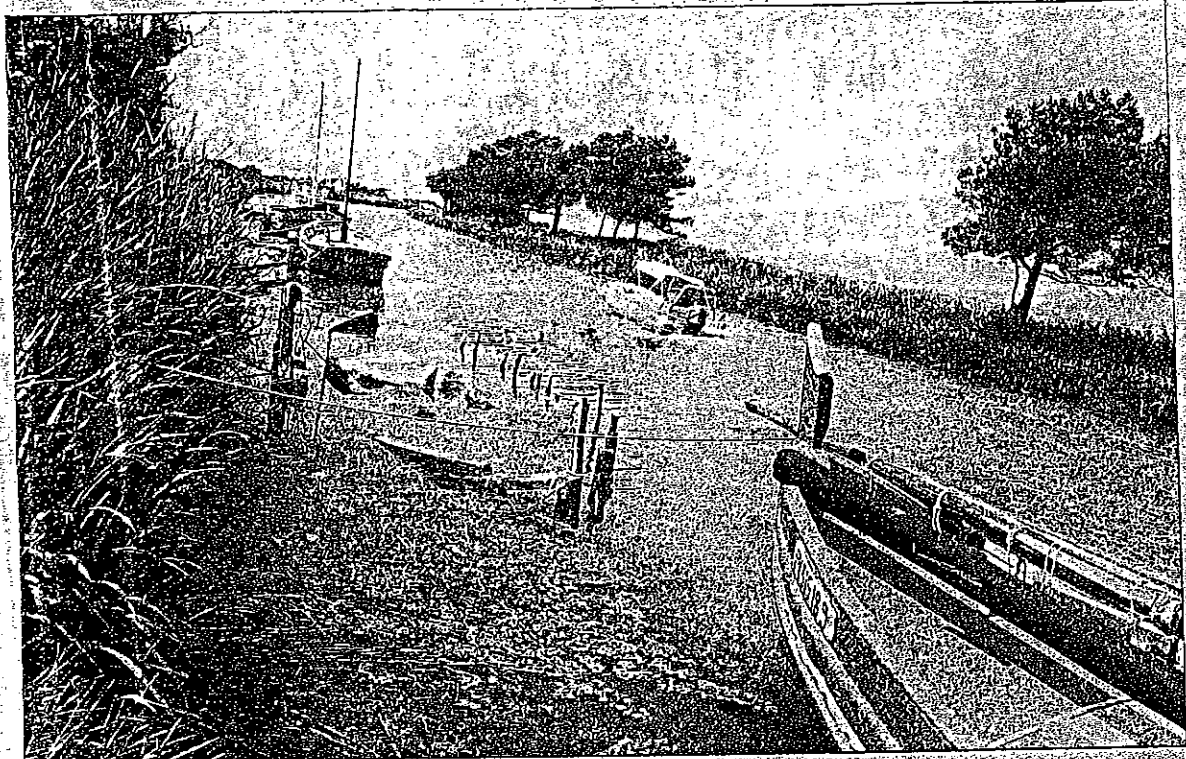


# Le Conservatoire du littoral a déjà préservé 10 400 ha



A Sainte-Lucie dans l'Aude, Le Conservatoire du littoral a poursuivi ses acquisitions. Une réserve naturelle régionale y sera créée. Alan PERNIA

→ En achetant 1 240 ha au groupe Salins, le Conservatoire du littoral est devenu le plus gros propriétaire de terrains côtiers dans la région

Le Conservatoire du littoral, établissement public chargé de la protection des côtes et des rivages n'avait jamais réalisé une opération de cette envergure. 1 240 hectares sur des sites remarquables du Gard de l'Hérault et de l'Aude viennent d'être acquis pour un montant de 12 millions d'euros. Parmi les secteurs concernés, les salines de La Palme, ceux de Sainte-Lucie, le marais de Narbonne, le Bagnas, le lido de Sète (6 ha), la crique de l'Angle (nouveau périmètre de 177 hectares de plus en Camargue gardoise). « La négociation a été longue. Elle a commencé il y a une dizaine

d'années par des phases de contentieux », souligne Jean-Claude Armand, délégué du Conservatoire en Languedoc-Roussillon. Entre le groupe Salins et le Conservatoire, on sait que les négociations ont souvent été épineuses.

« Nous avons eu des contestations sur les déclarations d'utilité publique (DUP), sur la préemption et sur le prix. Entre les acquisitions dans la région et celles en PACA, 27 procédures principales ont été engagées », précise M. Chantal Gil-Fourrier, conseil du Conservatoire.

Sur le prix, chacun a fait un bout de chemin. Les Salins attendaient 1,50 € le m<sup>2</sup>. L'évaluation des Domaines, base de négociation pour le Conservatoire, se situait entre 0,15 € et 0,20 € le m<sup>2</sup>. Au final, la vente s'est faite sur la base de 1 € le m<sup>2</sup>. Jean-Claude Armand commente : « Le Conservatoire intervient avec l'argent public. 1 € le m<sup>2</sup>, c'est satisfaisant d'autant que le vendeur a accepté un étagement de

paiement sur 8 ans sans indemnisation. Toutes les voies judiciaires ayant été épuisées, le Conservatoire a donc étoffé le patrimoine public de 1 240 hectares. Cela le porte à 10 400 hectares dans la région. L'objectif final se situe à 18 000 hectares. Pour réaliser ses dernières acquisitions, le Conservatoire débourse

**La négociation a été longue. Elle a commencé il y a une dizaine d'années**

8 M€, tandis que la Région et l'Agence de l'eau apportent chacune 2 M€. Cette contribution de la Région, première du genre, résulte d'une convention de juin 2006, stipulant que la collectivité apporte son aide à l'acquisition et à la gestion. Les départements sont aussi en mesure de faire un effort via la taxe départementale

sur les espaces naturels sensibles prélevée sur les permis de construire. Car si le Conservatoire est un instrument d'acquisition publique, la question de la gestion des terrains demeure un vrai problème pour les collectivités locales. Le concours de la région va être précieux. Meilleur exemple, les salins de Sainte-Lucie dans l'Aude. Jean-Claude Armand explique : « Nous allons constituer une réserve naturelle régionale (600 ha). Elle sera gérée par un comité consultatif ».

Et d'ajouter : « La difficulté, c'est de gérer des parcelles isolées. Au fil des acquisitions, c'est moins morcelé, donc bien plus cohérent, notamment pour mener des politiques hydrauliques ». L'écotourisme fait partie des priorités du Conservatoire. Pour prévenir l'ouverture en 2008 du site préservé de Paulilles, dans les Pyrénées-Orientales, avec un musée retraçant le passé industriel. ■

Anthony JONES